

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 46

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Il y a cent ans

Elle réussit à faire voter la loi sur la tuberculose

Il y a cent ans, le 22 octobre, naissait à St-Petersbourg, Charlotte de Mayer, qui a épousé à Gings le Dr Eugène Olivier. Il est difficile de donner une idée précise de tout ce que ce couple de médecins a apporté au Pays de Vaud, de tout ce que leur doit la santé publique.

Le Dr Eugène Olivier, Mme Charlotte Olivier ont créé dans ce pays la lutte contre la tuberculose, ils ont voulu la Ligue vaudoise contre la tuberculose qui a mené le bon combat et qui le poursuit en suivant les traces de ces deux philanthropes.

Soutenue, encouragée par son mari, Mlle Olivier a créé la cure d'air de Sauvabelin, la Bérallaz, le Nid, les Oisillons, car il vaut mieux prévenir que guérir. Elle a été de 1911 à 1926 le médecin-chef du Dispensaire antituberculeux de Lausanne, recevant les patients à la Polyclinique de la rue César-Roux, allant visiter les malades, les familles de malades dans tous les quartiers de la ville. Partant de sa maison du Mont aux petites heures, par le premier tramway, elle allait voir ses malades, faire des piqûres, apporter des conseils. Elle plaçait les

enfants, les adolescents, surveillait les parents. C'est à sa persévérance, à son entêtement, à la façon si habile et si souple qu'elle avait de faire des démarches, de faire agir ceux qui pouvaient concourir à la lutte antituberculeuse, que l'on doit la loi sur les enfants placés, votée par le Grand Conseil en 1914 ; c'est grâce à ses démarches à son insistance, que le conseiller fédéral Ernest Chuard, ému par sa force de persuasion, élaborait et fit approuver par les Chambres la loi fédérale de 1928 sur la tuberculose.

Cette bonne féministe, membre de la section de Lausanne du Suffrage féminin, ressentait durement l'infériorité civique de la citoyenne qui l'empêchait de travailler dans les assemblées législatives, ce qui explique l'ardeur qu'elle a mise à faire triompher ses initiatives par l'intermédiaire des élus. Elle ne craignait pas d'affirmer, quand on la félicitait pour sa persévérance, qu'elle aurait eu encore plus d'efficacité si elle avait eu le privilège d'être une élue.

S. B.

Les conseillères communales

Pour des raisons personnelles, Mme Girard-Montet, présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, a donné, à fin octobre, sa démission de conseillère communale à la commune de Poligny, où, élue comme radicale, elle était devenue une indépendante.

Les prix littéraires

Au château d'Oron, le 7 novembre, M. C. Muret, rédacteur à la « Gazette de Lausanne », a reçu de l'Association des écrivains vauds le Prix de la nouvelle, créé à l'occasion des vingt ans de l'Association. L'œuvre de Mlle Muret, « Les Blés », a paru dans la « Gazette de Lausanne » au mois d'octobre. Mlle Muret, faut-il le rappeler, est la fille du Dr M. Muret, l'ardent défenseur des droits civiques des femmes, qui a fondé l'Association vaudoise pour le suffrage féminin.

Ce même 7 novembre, le jury du concours littéraire de l'Œuvre des lectures pour la jeunesse, présidé par M. M. Zermatten, a remis deux prix à deux femmes : le premier à Mme Madeleine Magro, de Lausanne, pour sa nouvelle « Etiole et le petit garçon », le deuxième prix à Mme Yvonne Bastardoz pour « Hao-Ti descend sur terre », une biographie du Dr Alexandre Yersin, le vainqueur de la peste. Mme Bastardoz, qui même de front son travail de fermière, à Colombier sur Morges, et l'éducation de ses trois garçons, trouve le temps d'écrire. C'est une collaboratrice régulière de la « Feuille d'Avis de Lausanne » et de « La Terre vaudoise ».

S. B.

Les commissions scolaires

Pour la première fois, la commission scolaire de la commune d'Olton a fait appel, par l'agglomération de Villars, à une femme, Mme Pignolet.

Les femmes universitaires

(1924-1964)

L'Association suisse des femmes diplômées des universités a fêté cette année son quarantième anniversaire. L'Expo 64 s'est trouvée là, juste à point, pour donner à cette célébration l'allure d'une manifestation imposante. En effet, c'est la section lausannoise qui invitait ses collègues, les 10 et 11 octobre, à Lausanne, et qui fit de l'assemblée annuelle une pleine réussite. Séances administratives et visite de l'exposition ont comblé les participantes de notions intéressantes.

Ce qui fut très réussi aussi, c'est le numéro commémoratif du bulletin de l'Association suisse. La rédaction a eu l'idée de demander à toutes les présidentes successives depuis 1924, de conter brièvement quelque souvenir de sa présidence. On croirait voir revivre, pour les anciens membres, une petite fresque de ce que les universitaires ont accompli en ces quarante années.

Allons-nous les citer toutes ? Il y en a une onze, choisissons ça et là : tout d'abord Mme Schreiber-Favre, la juriste de Genève, qui élaborait les statuts ; Mlle Ruth Speiser de Bâle, qui accrût considérablement le nombre des membres ; Mlle Quinche, qui travailla avec ses collègues à faire admettre, pour la Suisse mariée à un étranger, le droit de garder sa nationalité suisse ; Mme Eder, décédée en 1957, qui passa sur le plan international et devint présidente du Conseil international des femmes ; Mlle Schaezel qui avait établi les premiers contacts avec la Fédération internationale et suscita la création de l'Association suisse ; Mme Hegg qui fut chargée, pendant la seconde guerre mondiale, de porter secours aux universitaires réfugiés et continua cet apostolat ; Mlle Keller qui présida, à Zurich, les manifestations du 25e anniversaire ; Mlle Du-Bois, spécialiste des bourses universitaires ; Mme Henrici qui eut à recevoir, à Berne, le Conseil de la Fédération internationale ; Mme Fauconnet, présidente lors du drame de la révolution hongroise, qui dut faire face aux problèmes ; Mme Thalmann-Anthenen, par contre, eut la joie de présider lors de la Saffa. Aujourd'hui, c'est Mlle Liselotte Schucan qui orchestre les ac-

S'abonner à

FEMMES SUISSES

est une bonne affaire !

Fr. 7.— par an. Chèques postaux I. 117 91

GENÈVE

La providence des sourds

L'Amicale genevoise des sourds a fêté récemment le quarantième anniversaire de sa fondation dans le local rénové, où ses membres peuvent se réunir et lutter, par des rencontres familiales, contre l'isolement dont souffrent tous les « mal entendants ».

Cet événement local se devait d'être signalé dans notre journal, parce que cela nous permet d'informer nos lecteurs que les femmes jouent un rôle prépondérant en Suisse romande dans cette action fraternelle. A Genève, la présidente locale est Mlle Odette Challet, spécialiste distinguée de l'enseignement aux sourds-muets. Mais l'instigatrice, l'animatrice des groupements similaires fut une Vaudoise, Mlle Fridette Amsler, de Vevey.

Mlle Amsler est née le 18 septembre 1894, à Vevey, où ses parents dirigeaient l'Hôtel de famille qui allait devenir le centre de ralliement des sourds de la région. Tout enfant, elle souffrit déjà des symptômes de sa surdité ; adolescente, la déficience s'aggrave et, à 20 ans, elle doit se rendre à l'évidence de son infirmité.

C'est en 1922 que se fonde, à Vevey, la première Amicale des sourds. On en compte actuellement vingt-trois en Suisse romande. Mlle Amsler, qui en fut l'initiatrice, savait combien les sourds souffrent de leur isolement. Si on les réunit, ils échappent à la solitude et puisent des forces morales à ces contacts humains.

Avec quelques collaborateurs dévoués, elle décide, en 1924, de lancer la revue « Aux Ecoutes ». Durant vingt-cinq ans elle assume les fonctions de rédactrice et d'administratrice et révèle des qualités d'intelligence qui s'allient à ses qualités de cœur.

Quand les appareils acoustiques commencent à se répandre sur le marché, Mlle Amsler crée le premier service de démonstrations et de dépannage qui fut la genèse des centrales actuelles. Elle arpenta la Suisse romande, infatigable, munie de nombreux sacs, prodigue de son temps et de ses conseils toujours judicieux. Cette vaste activité ne l'empêcha pas de voyager. Elle se rend aux Etats-Unis, correspondant avec de nombreux journaux à l'étranger, est membre de la commission romande de « Pro Infirmitas ».

Au moment où elle songe enfin à se reposer, la maladie a raison d'elle et elle s'éteint paisiblement le 14 mars 1957. Sa vie fut un service, sa vie fut une victoire. Sa surdité, au lieu de rester une catastrophe, devint un atout, et Mlle Amsler se plaisait à dire qu'elle avait passé dans la classe des « professionnels » de la surdité !

« Aux Ecoutes », M.L. Gerhard

Nous avons cru intéressant de parler ici de l'activité déployée en faveur des sourds, non seulement comme exemple d'énergie féminine bienfaisante, mais pour que les personnes qui ont de la peine à entendre sachent que dans toute notre Suisse romande, elles ont à leur disposition un journal qui sert de lien entre ces infirmes : *Aux Ecoutes*, 50, rue de la Pierre-à-Mazel, Neuchâtel. En outre, dans nos capitales cantonales romandes, des centrales d'appareils acoustiques où l'on peut procéder à des essais d'appareils afin d'expérimenter tel ou tel modèle avant d'en faire l'acquisition, des cours de lecture labiale pour ceux que ni la chirurgie ou la médecine, ni l'emploi

Dépôt d'une motion concernant le travail féminin à temps partiel

Mme Lise Girardin, députée radicale, a déposé et développé devant le Grand Conseil, dans sa séance du 26 septembre, une motion concernant le travail féminin à temps partiel.

Mme Girardin a demandé que le problème soit envisagé dans son ensemble : rémunération, promotion de service, droit de congé, congés de maladie, assurances chômage, maladie, accidents, convention collective de travail, droit à la retraite. Pour mettre fin à un obstacle actuel à l'engagement de femmes pour du travail à temps partiel, elle a demandé également que ces travailleuses soient comptées comme demi-unités dans l'effectif total du personnel soumis au contingentement fédéral.

Après discussion, la motion de Mme Girardin a été renvoyée à l'examen d'une commission. Cette proposition répond à une nécessité au moment où le développement du travail à temps partiel s'impose de plus en plus.

perspective, la section neuchâteloise gardera son appellation d'Association pour le suffrage féminin » jusqu'au moment où la Suisse aura acquis tous ses droits de citoyenne.

M.P.

Une administratrice communale

Après Savagnier, une autre commune du Val-de-Ruz, Cofrane, a décidé de faire appel à une femme pour occuper le poste d'administratrice communal.

Dans cette seconde localité, le Conseil communal a nommé Mlle Liliane Bischoff, qui entrera en activité dès 1965.

d'appareils ne peut aider, sont à leur disposition, ainsi que des renseignements sur les efforts qui sont faits en leur faveur (installations spéciales pour sourds dans les temples et églises, dans des théâtres ou des salles, cabines téléphoniques aménagées pour eux, etc.).

En cette année du quarantième anniversaire du journal *Aux Ecoutes*, une vaste action de propagande se poursuit pour que tous ceux et celles qui souffrent d'une surdité plus ou moins grave soient informés de l'aide qui est à leur disposition.

Quatre nouvelles bibliothécaires

Quatre élèves de l'Ecole de bibliothécaires, rattachée à l'Ecole d'études sociales de Genève, ont présenté leurs travaux de diplôme le mardi 27 octobre en séance publique.

Mlle Guitty Hakimi a fait précéder sa « Bibliographie raisonnée des thèses présentées en Suisse par les étudiants iraniens de 1900 à 1962 », élaborée sous la direction de Mlle Maria Brun, d'un intéressant aperçu historique sur les relations entre la Perse et la Suisse, lesquelles se sont précisées et resserrées dès le milieu du siècle dernier, ainsi que sur l'arrivée d'étudiants dès la fin du siècle, à Lausanne pour commencer, et dont plusieurs ont joué ou jouent encore un rôle en vue dans leur pays. Elle a aussi indiqué les principes concernant l'octroi de bourses pour des études en Europe et que le nombre des boursiers iraniens en Suisse avait fortement augmenté depuis 1933. Elle a retrouvé 247 de leurs thèses et Mlle Brun l'a félicitée pour la manière dont elle avait su en indiquer brièvement des grandes lignes dans son catalogue raisonné.

Mlle Monique Prince, elle, a réorganisé la bibliothèque du Musée historique de La Chaux-de-Fonds sous la direction de M. W. Donzé, directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ce fut l'occasion d'un exposé sur la création et le développement du musée dont les trois principales sections : histoire naturelle, médailles et bibliothèque, s'intéressent plus particulièrement à tout ce qui touche au Jura et aussi de remarques non dénuées d'esprit sur le sérieux, le ton moralisateur et le manque d'imagination qui ont caractérisé les écrivains neuchâtelois jusque tout récemment. M. Donzé, en proposant l'acceptation du travail par l'Ecole, a souligné combien son introduction présentait d'intérêt pour tous ceux qui désirent se renseigner sur la vie locale à divers points de vue.

Enfin, Mlle Evelynne Magnenet et Mme Yvonne Cauderay ont travaillé à la Bibliothèque publique et universitaire au catalogue d'une partie de la Bibliothèque Livingston Phelps qui y a été déposée en attendant que son sort soit définitivement fixé et à quelle reçoigne un jour, espère-t-on, la partie des riches collections que Livingston Phelps avait données de son vivant en toute propriété à la Bibliothèque. M. Phelps attachait une grande importance aux belles reliures et c'est à celles-ci que Mlle Magnenet a consacré son travail, tandis que Mme Yvonne Cauderay parlait surtout des illustrations et a donné à propos de quelques ouvrages des détails sur les graveurs portraitistes français, ainsi que sur les graveurs anglais qui ont travaillé d'après les tableaux de Turner. C'est M. Paul Chaix, sous-directeur de la Bibliothèque publique et universitaire qui a dirigé ces deux travaux. Il a dit l'importance qu'il faut attacher à l'exposé général prévu par le règlement de l'Ecole pour les travaux de diplôme de bibliothécaire, à côté de la description de la méthode de travail.

Les quatre étudiantes ont reçu leur diplôme séance tenante des mains de Mlle Brun, directrice de l'Ecole d'études sociales, qui présidait la séance, et aux applaudissements du public.

Genève

11e conseil municipal

Mlle Solange Schmid, socialiste, vient d'entrer au Conseil municipal de la Ville de Genève, en remplacement d'un conseiller démissionnaire. Il y a maintenant 11 femmes siégeant au législatif communal de Genève.

Réunions et conférences

MENTION

Lycée Club, promenade du Pin 3

Dimanche 29 novembre, 16 h. 45, musique et poèmes, par Mlle Liselotte Born, pianiste, M. François Courvoisier, violoncelliste. Poèmes dits par Mlle Odette Kocher.

Dimanche 6 décembre, 16 h. 45, concert Aline Demierre, 1er prix du Lycée de Suisse.

Vendredi 22 novembre

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont - « Responsabilité des femmes dans l'économie du pays », par Mme Carrard, député au Grand Conseil vaudois.

Samedi 14 décembre

Soirée d'Escalade du Club des femmes de carrières libérales et commerciales, au Coq d'Or, 19, rue Pierre-Fatio.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants